

Commune de Modane (73500)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° 2019/299 en date du 16 Décembre 2019, Monsieur le Maire de MODANE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n° 5 du plan local d'urbanisme.

Les caractéristiques principales du projet de modification portent sur :

- Mise en compatibilité le PLU avec le projet d'extension de la zone d'activités des Terres Blanches,
- Ajustement de l'OAP du quartier de la Paix pour permettre sa requalification,
- Mise à jour le règlement écrit du PLU au regard des évolutions réglementaires et uniformiser certaines règles.

**Le projet de modification n° 5 du plan local d'urbanisme est soumis à enquête publique du
vendredi 03 Janvier 2020 à 9H00 au vendredi 31 janvier 2020 à 16H30**

Monsieur Frédéric GOULVEN a été désigné par le Tribunal administratif de Grenoble en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de MODANE – Hôtel de Ville – 73500 MODANE.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie de MODANE.

En permanence sur le site : <https://www.democratie-active.fr/modane-plu-modif5/>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de MODANE, aux jours et heures suivants :

- jeudi 16 janvier 2020 – de 9 h 00 à 12 h 00
- vendredi 31 janvier 2020 - de 13 h 30 à 16 h 30

Durant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être :

- consignées dans le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur.
- exprimées par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie – hôtel de ville – 73500 MODANE,
- communiquées par voie électronique, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/modane-plu-modif5/>
- communiquées par mail à l'adresse mail dédiée suivante : modane-plu-modif5@democratie-active.fr

A l'issue **de** l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sont tenus à la disposition du public sans délai au siège de la Mairie de MODANE et en Préfecture de Savoie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils sont également publiés sur le site internet de la Mairie : www.modane.fr, où ils sont tenus à la consultation du public pendant un an.